

Envoyé en préfecture le 19/12/2018

Reçu en préfecture le 19/12/2018

Affiché le

19 DEC. 2018

ID : 056-215601626-20181217-DB20181207-DE



VILLE DE PLOEMEUR
MORBIHAN

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE PLOEMEUR

Séance Publique
Lundi 17 décembre 2018

LIGNE DE TRESORERIE

Etaient présents :

Ronan LOAS, Serge LECUYER, Antoine GOYER, David DREGOIRE, Hélène BOLEIS, Patricia QUERO-RUEN, Pascaline ALNO, Claudie LE BIHAN, Katherine GIANNI, Jean-Luc MADEC, Martine LIEDOT, Bernard CLERGEON, Armelle GEGOUSSE, Anne-Valérie RODRIGUES, Michel ROUALO, Dominique DAUGES, Dominique QUINTIN, Isabelle LE RIBLAIR, Daniel LE LORREC, Irène BELLEC, Michel LE MESTRALLAN, Yolande ALLANIC, Jean-Guillaume GOURLAIN, Thierry LE FLOCH, Sylvain BRITEL.

Absents excusés avant donné pouvoir :

Patrick GOUELLO à Katherine GIANNI, Pierre-Yves CAINJO à Antoine GOYER, Christelle CAINJO à Hélène BOLEIS, Loïc TONNERRE à Michel ROUALO, Philippe DONIES à Isabelle LE RIBLAIR, Teaki DUPONT à Dominique QUINTIN.

Absents : Dominique SAURAY, Nolwenn DELALEE.

Secrétaire de séance : Pascaline ALNO

Présents : 25
Pouvoirs : 06
Absents : 02

DIRECTION DES RESSOURCES**LIGNE DE TRESORERIE**

Rapporteur : Antoine Goyer

La ville de Ploemeur a consulté divers établissements bancaires afin de contracter une ligne de trésorerie d'un montant de 2 000 000 € sur une durée d'un an, pour les besoins ponctuels de trésorerie.

Le conseil municipal après avoir pris connaissance de la proposition de contrat de la Société Générale et après en avoir délibéré,

DECIDE**Article 1 : Principales caractéristiques de la ligne de trésorerie**

CARACTERISTIQUES FINANCIERES DE LA LIGNE DE TRESORERIE UTILISABLE PAR TIRAGES	
Prêteur	La Société Générale
Objet	Financement des besoins de trésorerie
Nature	Ligne de Trésorerie Utilisable par tirages
Montant maximum	2 000 000,00 EUR
Durée maximum	1 an à compter de la date d'effet du contrat
Taux d'Intérêt	Euribor moyen mensuel 1 mois « EUF1M » + marge 0.40 %
Base de calcul	exact/360 jours
Modalités de remboursement	Païement mensuel à terme échu des intérêts Remboursement du capital à tout moment et au plus tard à l'échéance finale
Commission de confirmation	1 000,00 EUR, soit 0,05 %

Artcle 2 : Etendue des pouvoirs du signataire

Monsieur le maire est autorisé à signer de la documentation contractuelle relative à la ligne de trésorerie décrite ci-dessus, à intervenir avec la Société Générale, et est habilité à procéder ultérieurement, sans autre délibération et à son initiative, aux diverses opérations prévues dans le contrat de ligne de trésorerie et reçoit tous pouvoirs à cet effet.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'avis de la commission « Finances, ressources humaines » du lundi 10 décembre 2018 ;

Vu le rapport présenté en séance du Conseil municipal ;

LE CONSEIL MUNICIPAL :

➤ **PREND ACTE** de cette proposition

Le registre dûment signé.

Pour extrait certifié conforme.

Ronan LOAS,
Maire